



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
du 30 octobre 2012**

sous la présidence d'Yves Luginbühl  
(remplacement en ce jour par la vice-présidente Susanna Meylan)

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2012
3. Communications du bureau
4. Election d'un délégué aux SITSE, en remplacement de Monsieur Y. Luginbühl
5. Informations de la Municipalité
6. Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets – préavis N° 8/2012
7. Arrêté d'imposition 2013 – préavis N° 7/2012
8. Rapport des Commissions
9. Divers et propositions individuelles

---

#### 1. Appel

Excusés : P. CAVIN - R. CLAVIEN - B. GRASSET - A. HEPP - A. MASCALI.

Non- excusés : O. EMERY, L. HUG, J.-L. PHILIPPIN

#### 2. Procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2012

**Approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.**

#### 3. Communications du bureau

La VICE-PRESIDENTE note que la séance d'information concernant la RC1 entre Mies et Founex a lieu le mercredi 21 novembre à 20h à la salle communale de Tannay.

La remise des prix artistiques de 2012 se déroule au théâtre de Grand-Champ à Gland le 14 novembre.

#### 4. Election d'un délégué suppléant aux SITSE en remplacement de Y. LUGINBÜHL maintenant président du conseil.

E. FLEURY précédemment suppléant va prendre la place d'Yves LUGINBÜHL.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER va rester suppléante. On doit trouver un deuxième suppléant.

**J.-L. RAY se porte candidat et est élu par acclamation.**

## 5. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC salue la présence dans le public du député au Grand Conseil M. Kappeler. La commune de Mies participe à la pièce de théâtre « Arsenic et vieilles dentelles ». La représentation a lieu le 14 décembre.

La Municipalité revient sur le drame du 6 octobre suite à une explosion au garage du bleu Léman et elle a une pensée pour ces familles. Une pensée également pour le décès du Syndic de la Rippe, M. Philippe Paréaz, avec lequel la Municipalité avait travaillé sur le programme de l'investissement régional. La commune essaie également d'aider et de trouver une solution de relogement pour une famille qui s'est retrouvée dans une situation précaire, victime des dégâts de l'explosion du garage.

J. WILDBERGER : Le nouveau revêtement à la rue de village /route de la gare n'a pas pu être encore réalisé à cause du mauvais temps.

Un nouveau serveur (en local et non distant) a été commandé pour la commune. L'audit de sécurité pourra être étudié après la mise en place de ce nouveau serveur.

S. EMERY : La sortie des aînés a eu lieu en septembre (Yvoire, Ecole hôtelière de Genève et château de Penthes). Le Noël des aînés aura lieu le jeudi 13 décembre à midi à l'hôtel Best Western.

50 requérants sont logés actuellement dans les abris sous le collège Necker à Coppet. Tout se passe bien pour l'instant. Il y a 24h/24h une personne de l'Etablissement Vaudois des Migrants sur place, 2 personnes de SDS (société de surveillance) et un assistant social qui passe quelques demi journées par semaine.

Le Centre pour les jeunes « la Baraka » a ouvert ses portes à Commugny le 27 août dernier après une année de retard. C'est un lieu d'activités pour les jeunes de la 5<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année scolaire (rencontre, jeux de société, ping-pong, billard, ordinateurs, activités extérieures, ateliers de cuisine et soirées à thèmes, etc) avec 2 éducateurs professionnels qui les encadrent. L'abonnement est de 30 CHF par an. C'est un projet intercommunal de Terre-Sainte. La gestion se fait par l'AJET (Association intercommunale pour l'accueil de Jour des Enfants de Terre-sainte) mais les chiffres ne grèvent pas le budget de l'AJET. Les frais sont directement répartis entre les 8 communes participantes. Un petit appel est lancé pour tout meuble, BD ou objets divers pour animer cet endroit que la population voudrait bien offrir.

G. DERIAZ : Les processus de concertation et de conciliation ont permis de faire retirer les 17 oppositions concernant la construction d'un des immeubles au chemin de la Faverge.

## 6. Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets – préavis N° 8/2012

J. WILDBERGER : Depuis 1997, au niveau fédéral, il a été décidé que les déchets doivent être payés par ceux qui les génèrent (pollueur /payeur). Le canton de Vaud a été « hors la loi » depuis cette date. Maintenant, un règlement est présenté pour appliquer cette taxe. Il a été élaboré en collaboration avec les autres communes de Terre-Sainte. Il y a deux parties : le règlement proprement dit sur lequel on vote aujourd'hui et les directives communales qui sont de la compétence de la Municipalité.

Le principe de la taxe est déterminé par le Canton et la Confédération. Le montant du traitement des déchets est réparti entièrement entre une taxe forfaitaire, une taxe au sac et une partie par les impôts.

La SADEC (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte) qui englobe toute la région de l'Ouest du Canton de Vaud pour le ramassage des déchets a déterminé le montant de la taxe au sac. Cette dernière est aussi fixée par rapport aux autres régions voisines qui ont déjà introduit des taxes similaires. Elle ne peut être modifiée par la commune uniquement. On doit suivre les recommandations de la SADEC pour toute la région.

Concernant la taxe forfaitaire, la commune de Mies est libre de fixer le montant et la manière de la percevoir (exonérations, etc). Enfin, il est considéré qu'environ 10% est couvert par l'impôt qui sert, en principe, qu'à couvrir les déchets publics et spéciaux.

C. FIGEAT : La taxe au sac a été préférée à la taxe au poids (simplicité et coût de mise en place).

Sacs poubelles à Mies par an : 580 tonnes

Coût = CHF 500 000

(200 000 traitement, 150 000 collecte, 150 000 salaire employé déchèterie et amortissement)

580 t / poids moyen d'un sac (estim. 3.5kg) = 165 000 sacs. Mies récupère CHF 1.65 de la taxe au sac sur les CHF 2 soit environ CHF 270 000.

- ⇒ Taxe au sac : estimation prudente de CHF 250 000 de recettes.
- ⇒ Taxe forfaitaire : CHF 200 000 à couvrir / 1880 habitants = CHF 100/ habitant.
- ⇒ 90% de couverture avec forfait et sac (450 000 sur 500 000) > 70% requis par le législateur.
- ⇒ Allègement prévu pour enfants en bas âge.
- ⇒ Ajustements possibles après 2 ans.
- ⇒ Compensation partielle par la baisse d'un point d'impôt.

S. MASCALI, H. JOCHAUD-DU-PLESSIX, F. BUENSOD et la Municipalité relèvent que :

La TVA (2.9%) est comprise : forfait de CHF 100 est TTC.

Il est nécessaire de modifier par souci de clarté le règlement de police pour interdire de brûler tout déchet (y compris feuilles) sur le territoire communal. Il est aussi noté qu'il y a plus de problèmes si on augmente trop la taxe au sac (idée de seuil psychologique à ne pas dépasser) d'où la nécessité d'harmoniser le montant de la taxe au sac. Une information au public est aussi nécessaire pour aider au tri des déchets.

P. MEIER : la taxe forfaitaire est dérangeante. Le bilan semble neutre pour les finances communales mais pas pour celles de certains ménages. Une famille paiera potentiellement plus de taxe forfaitaire qu'une grande propriété au bord du lac qui remplit une benne de déchets verts en un week-end.

C. FIGEAT : les grandes propriétés doivent apporter eux-mêmes les déchets verts (si la quantité est importante) à la compostière intercommunale. 2m<sup>3</sup> sont déduits par mois et l'excédent est payant.

J. WILDBERGER : la Municipalité va mettre en place des limites de volume pour certains déchets (principalement les déchets verts).

Le SYNDIC : le Tribunal Fédéral est clair : un minimum de 70% des coûts des déchets doivent être payés par le pollueur. Il y a un effet d'allègement de l'impôt qui se reporte sur le pollueur.

J.-P. STREIT met en avant la disparité de traitement entre professionnels et privés. Par exemple, un jardinier indépendant qui travaille seul et qui va mettre directement les déchets verts à la benne gratuitement face à des professionnels dans le même métier dont les déchets sont taxés.

C. FIGEAT : le prix des sacs est difficilement adaptable. Dans les communes avoisinantes où la taxe forfaitaire existait déjà, cette dernière était pratiquement partout environ de CHF 100.

Une trop grande précipitation dans la mise en place de la taxe au sac est relevé par M. SANGUINETTI. Le SYNDIC note que toute la région de Terre Sainte va introduire cette taxe au sac. Si Mies ne le fait pas, notre commune risque de recevoir une partie des déchets de nos voisins.

B. GAUD relève qu'une majorité de la Suisse impose déjà la taxe au sac depuis longtemps et que l'on ne se lance pas dans l'inconnu. On peut bénéficier de leur expérience.

J. WILDBERGER : le temps d'adaptation est d'environ 6 mois. D'après l'expérience, il y a 1 à 2% de gens qui ne respectent pas le règlement. Un employé désigné pour la Terre-Sainte va faire des contrôles sporadiques. Les sacs sont distribués par la SADEC sur demande des commerçants qui touchent un pourcentage pour la vente du sac.

P. MEIER avance que la baisse d'impôt couplé avec le système forfaitaire génère un cadeau aux meilleurs contribuables de Mies.

C. FIGEAT : effectivement c'est le cas mais on ne fait qu'appliquer le principe du pollueur /payeur. On peut aussi tourner les choses dans l'autre sens en disant que jusqu'à présent, nos poubelles ont été offertes par les personnes les plus aisées. Cependant, la Municipalité va y réfléchir afin d'alléger certaines familles. On fait partie des rares communes qui veulent baisser les impôts pour compenser partiellement cette taxe.

Le SYNDIC : Mies est une des communes les moins chères au niveau de la taxe forfaitaire. On est dans l'application logique de principes qui ont été votés et qui sont imposés par l'Etat.

P. BIGNENS : 620 cartes pour l'accès à la déchèterie sont inscrites (sur 820 familles environ). Ces personnes jouent bien le jeu pour le tri des déchets. Il faudra voir comment les 200 familles restantes vont réagir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La PRESIDENTE passe la parole aux rapporteurs des commissions.

S. MASCALI (c. des finances) : La commission propose d'accepter le préavis de la Municipalité mais recommande de faire un geste supplémentaire pour les familles avec des enfants en bas âge de 0 à 4 ans en accordant la gratuité de 80 sacs/an /enfant.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (sur le rapport commun de la commission de gestion et de l'environnement) recommande de soutenir le préavis de la Municipalité.

La VICE-PRESIDENTE passe au vote.

D'abord on procède au vote sur l'acceptation de la recommandation de la commission des finances.

**La recommandation de la commission des finances est acceptée à l'unanimité moins 1 opposition et 2 abstentions.**

On procède alors au vote sur l'acceptation de préavis n°8/2012 : acceptation de la mise en application du concept de la taxe au sac dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et acceptation du nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets.

**Le préavis n°8 est accepté à l'unanimité, zéro opposition, 2 abstentions.**

## **7. Arrêté d'imposition 2013 – préavis N° 7/2012**

C. FIGEAT présente une analyse comparative entre le budget 2013 et le résultat corrigé 2011. La Municipalité propose de baisser d'un point d'impôt (impact négatif de CHF 200 000). Cela compense partiellement l'augmentation des taxes de CHF 500 000 (= totalité des frais de la gestion des déchets). Parmi les variations négatives, on trouve la réforme policière (report par le Canton des charges sur les communes, allié à une baisse de prestations pour Mies) qui impacte négativement de CHF 350 000.

Une perte d'environ CHF 1 200 000 est à prévoir pour 2013 avec une baisse d'impôt de 1 pt. Les réserves accumulées permettent de couvrir cette perte. Le potentiel de bonnes surprises liées aux droits de mutation, gains immobiliers et droit de succession est fortement réduit (le canton récupère 50% de ces gains + nombre de transactions immobilières en forte baisse).

P. RONGA revient sur le remboursement des acomptes excédentaires de la facture sociale pour 2012. Elle avait été calculée à partir des résultats de 2010 extraordinaires (facture sociale d'environ CHF 8mio au lieu de CHF 5mio). Vu que 2012 s'annonce moyen, une bonne surprise est probable (remboursement en mi- 2013).

On parle alors de la baisse des prestations policières couplée à la forte augmentation de coût de CHF 350 000 que Mies doit maintenant payer en plus. L'AdCV (Association de Communes Vaudoises) s'est offusquée de cela. La Municipalité va appuyer cette démarche.

W. ZAINZINGER : doit-on accepter cette baisse des prestations policières à Mies et l'augmentation des contributions à payer pour la police? Il souligne que les heures d'activités du seul gendarme qui se trouve à Coppet a baissé de 30%. Coppet va faire une démarche concernant ce problème.

La Municipalité s'en préoccupe et y réfléchit. Dans le cadre d'associations de communes, nous pouvons nous manifester face au gouvernement cantonal.

F. GAVILLET : la commission des finances recommande d'accepter cette baisse du taux d'imposition d'un point à 49 cts pour l'exercice 2013.

La VICE-PRESIDENTE procède au vote sur l'acceptation du préavis n°7/2012 : acceptation de réduire le taux d'impôt de 1ct pour le fixer à 49cts et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2012.

**Le préavis n°7/2012 est accepté à l'unanimité, zéro opposition, zéro abstention.**

## **8. Rapport des Commissions**

W. ZAINZINGER, E. FLEURY, B. GAUD : Les travaux de la STEP avancent bien. Actuellement CHF 37 millions sont adjugés sur 50 millions budgétés. On se trouve toujours à l'intérieur du budget.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Les arbres ont été coupés pour le gazoduc Trélex/ Colovray. Les travaux doivent commencer en début d'année prochaine.

La Municipalité a décidé de confier la gestion des deux parcelles du Grand Bataillard à la fondation Phragmites dont H. JOCHAUD-DU-PLESSIX est président. Ce dernier en remercie la Municipalité. Cette dernière fait remarquer que le mandat attribué n'engage pas la commune financièrement. La fondation prend tout à sa charge et la commune la remercie pour cela.

## **9. Divers et propositions individuelles**

A. BAERTSCHI met en avant l'éclairage insuffisant à hauteur du garage Opel sur la RC1 (lieu de l'accident mortel de 2010) et l'amélioration possible de celui-ci.

Le projet de la RC1 sera présenté le 21 novembre. Toute la route Suisse sera refaite de Versoix à Céligny. Il sera difficile de faire quelque chose entre temps. Le début des travaux est prévu pour début 2016. La Municipalité relayera la préoccupation au Canton.

J.-L. RAY recommande de mettre à jour le site internet de Mies et de Terre-Sainte pour faire de la publicité sur la Baraka. Il s'interroge sur la possibilité de mettre en place des projets pour réunir les jeunes adultes de Terre-Sainte (>18 ans) entre eux dans le prolongement de la Baraka (cette dernière étant destinée aux adolescents de 11 à 15 ans).

P. MEIER regrette le moment (exécuté pendant les vacances) et l'emplacement (dans les abris sous l'école) des requérants d'asile à Coppet. Il souhaite que le Canton trouve d'autres solutions ailleurs que sous les écoles.

La Municipalité : Il y a une forte augmentation cette année des requérants (+40%). Effectivement ça s'est passé très vite. Le 27 juin la commune de Coppet a appris de la part du Canton que les requérants allaient arriver le 7 août. On est obligé de les héberger et malheureusement les abris se trouvent sous l'école.

C. OLIVER aimerait, dans la mesure de possible, incorporer dans le prochain Myarolan que la fontaine devant la Raiffeisen a été remise en service grâce à Mme Astrid Meylan au mois d'août.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, zéro opposition, 1 abstention.**

La séance est levée à 20h30.

La Vice-Présidente

Le Secrétaire

Susanna MEYLAN

Daniel BEYELER